



# EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2020-116



**OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,**

**Vu** les articles L123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la délibération n°24/06-2020 du Conseil municipal du 30 juin 2020 fixant à 5 le nombre de membres nommés par le Maire au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

**Vu** la délibération n°25/06-2020 du Conseil municipal du 30 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a désigné ses représentants élus au sein du Conseil municipal ;

**Considérant** que le maire est chargé de procéder à la nomination de la moitié des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement du Conseil municipal ;

**Vu** l'information faite par voie d'affiche par laquelle les associations ont été informées du prochain renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration ;

**Vu** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et par l'Union départementale des associations familiales du département concernant leurs représentants ;

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres nommés par le Maire, suite aux candidatures reçues ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Sont nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'ESBLY, les membres suivants :

↳ **Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne, désigné par l'UDAF :**

1. **Madame Patricia LHUILLIER** - 77450 ESBLY.

.../...

↳ **Représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :**

2. **Madame Eléonore JOCK**, [REDACTED] - 77450 ESBLY, en qualité de membre du Secours Catholique de Seine-et-Marne, au sein de l'équipe locale d'Esbyly.

↳ **Personnes qualifiées :**

3. **Madame Tulla HEDRICOURT**, [REDACTED] - 77450 ESBLY,
4. **Madame Nicoleta ROUSSAY**, [REDACTED] - 77450 ESBLY,
5. **Madame Caroline EPINAT**, [REDACTED] 77450 ESBLY,

**Article 2 :** Le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le Conseil municipal. Il est renouvelable.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et de l'accomplissement des mesures de publicités, par voie de publication, d'affichage ou de notification.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services d'Esbyly est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Esbyly,
- aux Président(e)s des Associations concernées,
- aux intéressé(e)s.

Fait à Esbyly, le 08 juillet 2020



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : ..... 8 JUIL. 2020 .....

de l'affichage et/ou de sa notification le : ..... 8 JUIL. 2020 .....

A Esbyly, le ..... 8 JUIL. 2020 .....